

Programme Marijuana à usage médical de Manuvie – FAQ

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que la marijuana à usage médical et qui en fait usage?	1
Les règles et règlements de Santé Canada – quelques points essentiels	2
Variétés, cannabinoïdes et coûts. Ce qu'ils sont.	3
Le programme Marijuana à usage médical de Manuvie	4

Qu'est-ce que la marijuana à usage médical et qui en fait usage?

1. QU'EST-CE QUE LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

La marijuana à usage médical, ou cannabis à des fins médicales, est un produit tiré de la plante de cannabis ou de ses ingrédients actifs et qui est destiné à être utilisé comme un produit de santé.

Le [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)¹ de Santé Canada établit les règles relatives à l'usage de la marijuana à usage médical et à sa distribution au Canada.

2. QUELLE DIFFÉRENCE Y A-T-IL ENTRE LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL ET LA MARIJUANA À USAGE RÉCRÉATIF?

La marijuana à usage médical est utilisée pour répondre à des besoins de santé particuliers, sur la recommandation d'un professionnel de la santé.

La marijuana à usage récréatif est utilisée sans raison médicale. La marijuana à usage récréatif a habituellement une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) plus élevée que la variété médicinale. Le THC est l'un des nombreux ingrédients actifs de la marijuana – c'est ce qui donne un « high » aux utilisateurs.

La marijuana à usage récréatif n'est pas légale actuellement au Canada. Sa légalisation est prévue en octobre 2018.

3. EST-CE QUE TOUT LE MONDE PEUT UTILISER LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

La marijuana à usage médical peut offrir un soulagement à certaines personnes qui éprouvent des douleurs chroniques,

de l'inconfort et d'autres malaises importants. Elle ne convient toutefois pas à tout le monde. Santé Canada a publié des lignes directrices indiquant les personnes **qui** ne devraient **pas** consommer de marijuana à usage médical. Cela inclut les patients suivants :

- personnes âgées de moins de 25 ans,
- personnes allergiques à n'importe quel cannabinoïde ou à la fumée,
- personnes atteintes d'une grave maladie du foie, des reins, du cœur ou des poumons,
- personnes qui ont des antécédents personnels ou familiaux d'un grave trouble mental, comme la schizophrénie, la psychose, la dépression ou le trouble bipolaire,
- femmes qui sont enceintes, prévoient devenir enceintes ou allaitent,
- hommes qui souhaitent fonder une famille, ou
- personnes qui ont des antécédents de dépendance ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Il peut y avoir d'autres situations où la marijuana à usage médical ne devrait pas être utilisée.

La marijuana peut interagir avec plusieurs médicaments. Les patients devraient dire à leur fournisseur de soins de santé quels médicaments sur ordonnance, médicaments en vente libre et produits naturels ils prennent avant de commencer à utiliser la marijuana à usage médical.

Les règles et règlements de Santé Canada – quelques points essentiels

1. LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL EST-ELLE LÉGALE AU CANADA?

La marijuana à usage médical constitue un traitement valide au Canada depuis de nombreuses années. Toutefois, sur le plan de la légalité, la situation est assez compliquée.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore légalisé officiellement la marijuana à usage médical. Cela devrait être fait au cours de l'automne 2018. La Cour suprême a statué que le gouvernement fédéral devait offrir un accès raisonnable à une source légale de marijuana à usage médical. Cette décision s'est fondée sur un certain nombre d'affaires importantes portées devant les tribunaux.

Par conséquent, les Canadiens peuvent accéder légalement à la drogue s'ils suivent les règles édictées par Santé Canada dans le [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)ⁱⁱ.

2. QUELS RENSEIGNEMENTS FAUT-IL FOURNIR AVANT QU'UN PATIENT PUISSE SE PROCURER DE LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Selon le [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)ⁱⁱⁱ de Santé Canada, un patient doit remplir les deux documents suivants avant d'avoir accès à la marijuana à usage médical :

1) Un document médical du médecin traitant principal.

Il s'agit essentiellement d'une ordonnance pour de la marijuana à usage médical. Santé Canada énumère les renseignements que doit fournir ce document, et en donne un exemple sur son [site Web](#)^{iv}.

2) Un formulaire d'inscription auprès d'un producteur autorisé.

Les formulaires d'inscription des divers producteurs ne sont pas tous pareils. Ils demandent tous toutefois les mêmes renseignements de base. Cela inclut

- le nom complet du patient,
- sa date de naissance,
- son numéro de téléphone,
- l'adresse du domicile et l'adresse de livraison,
- des renseignements sur le fournisseur des soins (s'il y a lieu), et
- le nom du fournisseur de soins de santé et son adresse au travail.

Le patient doit également attester un certain nombre d'énoncés dans le formulaire, notamment

- qu'il est un résident du Canada,
- que l'information fournie est exacte et complète,
- que le document médical est inclus dans la demande,
- que le produit servira à son propre usage, et
- qu'il comprend les risques associés à la marijuana à usage médical.

Certains patients peuvent avoir besoin de divers produits de marijuana qui ne sont pas tous offerts par le même producteur autorisé. Dans ce cas, le médecin traitant principal produira autant de documents médicaux qu'il est nécessaire, de sorte que le patient peut s'inscrire auprès d'autant de producteurs autorisés qu'il est nécessaire.

3. OÙ PEUT-ON SE PROCURER DE LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Selon le [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)^v, un patient peut avoir accès à de la marijuana à usage médical en

- 1) s'inscrivant auprès d'un producteur autorisé afin d'acheter la marijuana directement du site Web du producteur et de la faire livrer à son domicile,
- 2) s'inscrivant auprès de Santé Canada afin de produire lui-même une quantité limitée de marijuana à son usage médical personnel, ou
- 3) s'inscrivant auprès de Santé Canada et en désignant une autre personne pour produire une quantité limitée de marijuana à son usage médical personnel (la personne désignée peut seulement cultiver une quantité suffisante pour deux personnes, dont elle-même).

À l'heure actuelle, il y a plus de 90 producteurs autorisés au Canada. Ceux-ci peuvent seulement fournir de la marijuana à usage médical en l'expédiant directement au patient.

Toutes les autres options, comme les dispensaires, les clubs compassion et autres établissements ayant pignon sur rue ne peuvent pas légalement vendre de la marijuana à usage médical. Leur statut ne devrait pas être modifié une fois que la marijuana sera légalisée en octobre 2018.

Variétés, cannabinoïdes et coûts. Ce qu'ils sont.

1. QUE VEUT-ON DIRE QUAND ON PARLE DES VARIÉTÉS DIFFÉRENTES DE MARIJUANA?

La diversité des variétés de marijuana à usage médical peut susciter de la confusion. Pour en faciliter la compréhension, on peut comparer les variétés de marijuana aux races de chiens.

Les chiens font tous partie de la même espèce, mais les diverses races ont des caractéristiques différentes. Il en va de même pour la marijuana. On peut comparer chaque variété de marijuana à une « race ». Chaque variété de la plante de cannabis est développée en fonction d'une combinaison particulière de cannabinoïdes. (Les cannabinoïdes sont des molécules présentes dans la marijuana. Plus de 85 molécules constituent les ingrédients actifs de la marijuana.)

Lors de la création d'une nouvelle variété de la plante, on lui donne souvent un nom qui dénote son apparence, son origine ou l'effet qu'elle a sur les patients. Les plantes sont parfois nommées par leurs producteurs, ou parfois par des consommateurs très créatifs!

Tout comme dans l'élevage de chiens, les variétés de marijuana sont développées en fonction des caractéristiques recherchées. Elles sont principalement développées dans le but d'obtenir des concentrations différentes des deux principaux cannabinoïdes présents dans la marijuana à usage médical – le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC est la principale molécule qui donne le « high » associé à la marijuana à usage récréatif. Le CBD est la principale molécule qui procure les bienfaits médicaux sans le « high ».

Les diverses variétés ont un effet différent selon les personnes. Certains patients peuvent avoir besoin d'essayer quelques variétés différentes avant de trouver celle qui leur convient le mieux.

2. DE QUELLE FAÇON LES PATIENTS UTILISENT-ILS LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

La marijuana à usage médical se consomme de nombreuses façons :

- On peut la vaporiser (vapotage) à l'aide d'un vaporisateur ou d'un vaporisateur stylo.
- On peut ingérer l'huile en la mettant directement sur la langue ou dans des aliments ou des jus.
- On peut la prendre sous forme de capsules ou de jet pulvérisé.
- On peut l'appliquer sur la peau sous forme de lotion.
- On peut la fumer sous la forme d'un joint, dans une pipe ou une pipe à eau*.

* Il n'est pas recommandé de fumer la marijuana à usage médical. Cela produit les mêmes composés chimiques toxiques que fumer une cigarette.

Il n'y a pas de méthode qui soit plus efficace qu'une autre. Ce sont la préférence et l'état du patient qui déterminent le choix de la méthode. Certaines méthodes agissent plus rapidement et apportent un soulagement rapide. D'autres mettent plus de temps à agir, mais ont un effet plus durable. Le niveau de preuves appuyant l'utilisation de la marijuana à usage médical peut varier selon la méthode de consommation.

3. COMBIEN LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL COÛTE-T-ELLE?

Le coût de la marijuana à usage médical peut varier énormément, selon la quantité autorisée et la manière dont la marijuana est consommée.

Lorsqu'ils pensent à la marijuana, la plupart des gens ont en tête la forme séchée de la drogue. En moyenne, la marijuana séchée coûte aux alentours de 8 \$ à 9 \$ le gramme. Si un patient consomme, par exemple, un gramme de marijuana séchée tous les jours, le coût s'établit aux environs de 2 920 \$ à 3 285 \$ par année.

Les autres formes de marijuana à usage médical, comme les capsules ou les huiles, peuvent coûter plus cher. Une autre méthode peut cependant être plus efficace, selon le patient.

Le programme Marijuana à usage médical de Manuvie

1. QUAND LE PROGRAMME MARIJUANA À USAGE MÉDICAL DE MANUVIE SERA-T-IL OFFERT?

Notre programme Marijuana à usage médical est maintenant offert aux promoteurs de régime. Il sera offert aux participants des régimes qui y ont adhéré à compter de septembre 2018.

2. COMMENT UN PROMOTEUR DE RÉGIME OFFRIRA-T-IL LE PROGRAMME AUX PARTICIPANTS À SON RÉGIME?

Le promoteur de régime qui souhaite offrir le programme Marijuana à usage médical aux participants à son régime devra présenter une demande de couverture à cet effet par l'entremise de son représentant de Manuvie.

3. LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL EST-ELLE COUVERTE AU TITRE DES RÉGIMES STANDARDS DE MANUVIE?

Dans nos contrats d'assurance collective, les médicaments admissibles sont des médicaments dont l'usage est approuvé par le gouvernement fédéral du Canada. Un numéro d'identification (DIN) a été attribué à ces médicaments. Dans le cas des régimes qui couvrent les produits naturels, ces produits doivent porter un numéro de produit naturel (NPN) pour être couverts.

À l'heure actuelle, Santé Canada n'a pas attribué de DIN ou de NPN à la marijuana à usage médical, de sorte qu'elle n'est pas couverte par nos régimes standards.

La marijuana à usage médical est remboursable à même le compte de crédits-santé (CCS). La couverture du CCS ne se limite pas aux médicaments qui ont un DIN ou un NPN. Pour que la marijuana à usage médical soit couverte, elle doit satisfaire à deux exigences :

- La marijuana à usage médical doit être achetée conformément au [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)^{vi};
- Le participant doit fournir une copie de l'[Autorisation de posséder de la marijuana à des fins médicales](#)^{vii}, émise par Santé Canada.

4. LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL PEUT-ELLE ENCORE ÊTRE COUVERTE PAR LE COMPTE DE CRÉDITS-SANTÉ?

Oui. La marijuana à usage médical est actuellement remboursable à même le compte de crédits-santé (CCS). Il n'y a rien de changé.

Toutefois, la faire rembourser à même le CCS n'est pas idéal. Le CCS ne comporte pas de mesures de contrôle strictes à l'égard des demandes de règlement. Il n'offre pas non plus le soutien supplémentaire offert aux participants au moyen de la gestion active de dossier – que seul comporte notre programme Marijuana à usage médical. Le CCS rembourse la marijuana à usage médical pour tous les problèmes de santé – il n'est pas nécessaire que l'utilisation soit confirmée par une preuve clinique.

5. POURQUOI MANUVIE A-T-ELLE MIS AU POINT UN PROGRAMME MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Bien que la marijuana à usage médical soit un traitement valide au Canada depuis de nombreuses années, les gens sont maintenant plus sensibilisés au soulagement qu'elle peut apporter à certaines personnes qui ont des besoins médicaux particuliers.

Elle devient un traitement mieux compris et accepté. Voilà pourquoi nous avons voulu offrir aux promoteurs de régime un moyen contrôlé, responsable et attentionné de soutenir les participants qui ont besoin de marijuana à usage médical.

Le choix du traitement à la marijuana à usage médical qui répond le mieux aux besoins de chaque patient est très complexe. Il existe de nos jours des centaines de variétés différentes offertes par l'entremise de plus de 90 producteurs différents autorisés par Santé Canada.

Ce sont les médecins qui autorisent la marijuana à usage médical. Ils n'indiquent souvent que la quantité précise à utiliser quotidiennement. C'est donc au patient qu'il revient de choisir la variété et la forme de marijuana, ce qui peut créer de la confusion, et aussi se traduire par des résultats moindres sur le plan de la santé.

Nous avons fait équipe avec Corporation Shoppers Drug Mart (Pharmaprix) pour offrir un programme qui aide à dissiper cette confusion.

6. QU'EST-CE QUI REND LE PROGRAMME MARIJUANA À USAGE MÉDICAL DE MANUVIE UNIQUE EN SON GENRE?

Notre programme est le seul du secteur qui

- permet aux participants de consulter les pharmaciens spécialement formés du centre des soins aux patients de Shoppers Drug Mart (Pharmaprix),
- facilite la coordination de la distribution de la marijuana à usage médical, et
- offre un service de gestion de dossier, ce qui inclut la surveillance et la sensibilisation des patients.

Le soutien à la facturation en ligne sera également offert prochainement. Lorsque ce service sera offert, les participants n'auront pas à prendre immédiatement en charge les dépenses liées à la marijuana à usage médical qui sont couvertes par le programme.

Il faut tenir compte de nombreux éléments importants lors de l'autorisation de la marijuana à usage médical. Par l'entremise de notre partenariat unique, Corporation Shoppers Drug Mart (Pharmaprix) offrira des conseils aux participants d'un régime dont la demande de couverture de la marijuana à usage médical a été autorisée pour les aider à choisir en toute confiance la forme de leur traitement.

7. DE QUELLE FAÇON LE PROGRAMME MARIJUANA À USAGE MÉDICAL FONCTIONNE-T-IL?

Si un promoteur de régime décide d'offrir aux participants cette couverture dans son régime d'assurance collective, il peut présenter une demande à cet effet par l'entremise de son représentant de Manuvie. Le programme inclut tant le contrôle des demandes de règlement que la gestion active de dossier – ce qui offre aux promoteurs de régime un moyen responsable de soutenir les participants qui ont besoin de marijuana à usage médical.

Toutes les demandes de couverture seront soumises à notre processus d'autorisation préalable. Ce processus nous confirme que le participant a essayé d'autres traitements appropriés, mais qu'il n'a pas bien répondu à ceux-ci. La marijuana à usage médical sera autorisée si un médecin l'autorise pour un problème de santé pour lequel son usage est confirmé par des preuves, comme

- la raideur et les spasmes musculaires involontaires chez les personnes souffrant de sclérose en plaques,
- la nausée et les vomissements chez les personnes qui subissent des traitements de chimiothérapie, et
- la douleur neuropathique chronique.

Le secteur médical continue d'en apprendre sur les usages potentiels de la marijuana à usage médical. La liste des problèmes de santé qu'elle peut aider à soulager pourrait être modifiée ultérieurement.

Pour que la marijuana à usage médical soit couverte, le participant et son médecin doivent remplir et nous soumettre un document médical, fournissant notamment des renseignements sur le problème de santé et les traitements antérieurs. Nous revoyons ensuite ces renseignements et déterminons si la demande de couverture peut être acceptée.

Si la demande est approuvée, le participant recevra un appel de bienvenue du centre des soins aux patients de Shoppers Drug Mart (Pharmaprix). Le pharmacien examinera les besoins du participant, en plus de l'aviser des différentes variétés de marijuana à usage médical et des différentes formes accessibles. Grâce à ce soutien, les participants peuvent choisir le traitement qui répond le mieux à leurs besoins et qui est couvert au titre de leur régime d'assurance collective.

Le centre des soins aux patients de Shoppers Drug Mart (Pharmaprix) offrira également aux participants un service de gestion continue de dossier, en fonction de leurs besoins individuels. Les participants auront ainsi accès à de l'information, à de l'aide pour la gestion des effets secondaires, à un programme de surveillance de l'observance du traitement, à un service de consultation ainsi qu'à du soutien par téléphone et par courriel.

8. EST-CE QUE SHOPPERS DRUG MART (PHARMAPRIX) DISTRIBUERA DE LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Non, Shoppers Drug Mart (Pharmaprix) ne distribuera pas de marijuana à usage médical. Seul un producteur dûment autorisé peut distribuer de la marijuana à usage médical. Le centre des soins aux patients de Shoppers Drug Mart (Pharmaprix) offrira un soutien aux participants et les aidera à se procurer les variétés les plus appropriées sur le plan clinique et les plus économiques auprès des producteurs autorisés.

9. MANUVIE RECOMMANDERA-T-ELLE DES POLITIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL SUR LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Nous ne pouvons pas fournir de recommandations ou de conseils particuliers à propos des politiques en milieu de travail. Nous appuierons les promoteurs de régime en leur fournissant de l'information qui les aidera à prendre des décisions éclairées.

10. MANUVIE ÉTABLIRA-T-ELLE DES PLAFONDS DE COUVERTURE POUR LA MARIJUANA À USAGE MÉDICAL?

Nous aiderons les promoteurs de régime à déterminer un plafond annuel pour les demandes de règlement d'assurance médicaments portant sur la marijuana à usage médical. Cela permettra aux promoteurs de régime de mieux gérer la couverture et les coûts du programme.

11. LE PROGRAMME MARIJUANA À USAGE MÉDICAL DE MANUVIE EST-IL OFFERT AU QUÉBEC?

Oui.

ⁱ Santé Canada : [Comprendre le nouveau Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)

ⁱⁱ Santé Canada : [Comprendre le nouveau Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)

ⁱⁱⁱ Santé Canada : [Comprendre le nouveau Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)

^{iv} Santé Canada : [Document médical autorisant l'usage du cannabis à des fins médicales](#)

^v Santé Canada : [Comprendre le nouveau Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)

^{vi} Santé Canada : [Comprendre le nouveau Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#)

^{vii} Santé Canada : [Document médical autorisant l'usage du cannabis à des fins médicales](#)



Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.